



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Appel à projets – résidence de création numérique dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la volonté du Ministère de la culture d'oeuvrer à la démocratisation culturelle et des savoirs. Il s'adresse en priorité aux territoires ruraux, périurbains et relevant de la politique de la ville. Conformément à la feuille de route conjointe 2015-2017 du Ministère de la culture et du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'éducation artistique et culturelle, il vise à favoriser pour les publics la rencontre avec des artistes et l'initiation aux pratiques artistiques numériques.

Date limite de dépôt des dossiers: 20 juillet 2017

Les résultats de l'appel à projets seront communiqués aux candidats au plus tard le 28 juillet 2017.

1. L'objet de l'appel à projets :

Cet appel a pour objectif de :

- Permettre le développement de résidences numériques de création artistique s'appuyant sur des formes d'écriture variées. Elles devront aborder, utiliser ou interroger les technologies numériques en région Paca. Les projets proposés devront s'inscrire dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et interagir en priorité avec les publics. La question de la médiation sera également au coeur des projets déposés. Les projets viseront à favoriser l'initiation aux pratiques artistiques numériques.

2. A qui s'adresse l'appel à projets :

Il s'adresse à une personne morale (association) ou à une collectivité.

Pour être éligible, la projet déposé doit :

- porter sur le développement d'un projet artistique singulier, expérimental, faisant appel à de nouvelles formes d'écriture abondant, utilisant ou interrogeant les technologies numériques ;
- impérativement interagir avec le public et comporter un volet de sensibilisation et de médiation autour des arts numériques dans toute leur diversité ;
- être doté par le porteur d'un apport financier d'au moins 30 % (en numéraire) du budget global de l'action ;
- être déposé par une personne morale ou une collectivité dont le siège social se situe en région Paca ;
- faire l'objet de co-financements ;
- le projet proposé doit s'inscrire dans le cadre de l'année scolaire 2017-2018 et débiter au mois d'octobre 2017 au plus tard.

Ne sont pas éligibles :

- les projets n'impliquant pas d'écriture multimédia et numérique spécifique (captations, projections vidéo sur plateau faisant office de décors, etc.) ;
- les plate-formes de diffusion ;
- les projets déjà engagés.

3. Montant de l'aide :

Le soutien apporté par l'État n'excédera pas 70% du coût total du projet et s'inscrit dans le champ du développement des arts numériques. Il ne dépassera pas 10 000 €.



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

4. Contenu du dossier :

Le dossier de l'appel à projets se compose des éléments suivants :

- une note d'intention artistique détaillant le projet et les partenaires choisis ;
- le curriculum vitae des artistes intervenants ;
- une note présentant les formes d'intervention auprès des publics et les modes de médiation/sensibilisation retenus ;
- le budget prévisionnel du projet et le nombre d'heures d'intervention artistique (préciser le coût horaire chargé) ;
- la durée et les conditions de la résidence (au minimum 6 semaines).

5. Critères d'appréciation :

Les différents critères d'appréciation des projets sont les suivants :

- la qualité du projet artistique ;
- la couverture territoriale du projet (les projets touchant plusieurs départements seront prioritairement soutenus) ;
- le nombre de partenaires impliqués ;
- la part dans le budget prévisionnel consacré aux heures d'intervention artistiques (le coût horaire chargé devant se situer entre 45 € et 60 €) ;
- la part dans le budget prévisionnel consacré aux heures de médiation.

Contacts :

Louis Burle
louis.burle@culture.gouv.fr
04.42.16.19.96

Christophe Ernoul
christophe.ernoul@culture.gouv.fr
06.12.89.00.27